

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎ 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU LUNDI 8 JUILLET 2024 à 20h**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
KUHN-SCHNEPP Anita - LEONHART Audrey  
MILLER Yann - REINHARDT Michel - WEIL Sabine  
Excusés : HEINTZ Françoise - JACOB Valérie  
MILLER Pascal

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 8

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 03/06/2024**

Le PV de la réunion du 3 juin 2024 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Audrey Leonhart est désignée secrétaire de séance.

**3. Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
Révision de la charte – Extension du périmètre**

- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord  
VU le code de l'environnement et notamment l'article L. 333-1 portant sur les parcs naturels régionaux modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016  
VU le code général des collectivités territoriales  
VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord  
VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord du 23 juin 2018 portant modification statutaire et instaurant le statut de commune associée du Parc  
VU les statuts modifiés du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord  
VU la délibération de la commune en date du 18 février 2019 demandant l'adhésion au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du nord, approuvant la charte actuelle  
CONSIDERANT le lancement de la procédure de révision de la Charte du parc naturel régional et la possibilité de proposer à la région Grand Est un nouveau périmètre d'étude en 2024, pour préparer le renouvellement de classement à l'horizon 2030  
CONSIDERANT la volonté de la commune de participer à la révision de la charte et à la définition du renouvellement des orientations et des mesures des missions mutualisées au sein du PNR et à la définition des engagements des communes dans leur participation à la mise en œuvre de la charte  
CONSIDERANT le maintien de la commune en tant que commune associée jusqu'à l'arrêté de reclassement en 2030  
CONSIDERANT la possibilité de la commune d'adhérer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune classée, en 2030

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité

- de solliciter le SYCOPARC pour intégrer son banc communal au périmètre d'étude de révision de la charte, en vue de le proposer à la Région pour extension du parc naturel régional des Vosges du Nord

- d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'application de la présente décision

#### **4. Décision modificative du budget lotissement Bernert – vote des crédits**

Dans le cadre des travaux d'alimentation électrique du lotissement Bernert, ES nous avise d'un remboursement de TVA sur facture payée en 2023. Afin de pouvoir annuler le mandat de 2023 et refaire un mandat sans TVA sur l'exercice 2024 une décision modificative du budget s'avère nécessaire. Le conseil municipal, après délibération, décide de voter les crédits suivants :

605 +4.000 €                                      773 : +4.000 €

#### **5. Recensement de la population 2024 : nomination d'un coordonnateur communal**

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025, Mme Christine SCHMITT est désignée coordonnateur communal, chargée de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

#### **6. Fête nationale**

La municipalité :

- organisera la cérémonie de la fête nationale le samedi 13 juillet 2024 et invitera les habitants à se retrouver à la salle polyvalente à 19h
- distribuera des brioches aux enfants de 0 à 13 ans présents lors de la soirée
- proposera des knacks préparés par l'APP de Bischholtz

Ce sera également l'occasion d'inaugurer la salle rénovée et de la faire découvrir aux habitants.

#### **7. Divers**

Le conseil revient sur les deux points divers du dernier conseil, à savoir :

##### **Nids de cigognes**

Michel Reinhardt dit que la raison de la salubrité publique ne tient pas la route pour demander l'enlèvement des nids de cigognes situés dans le village rue Principale et rue des Puits. Une discussion s'en suit et le maire propose de repasser au vote. Six personnes sont pour l'enlèvement des deux nids et deux sont contre. Le maire rappelle que la décision finale ne pourra pas être prise par la municipalité, mais que se sera bien Electricité de Strasbourg en collaboration avec la LPO qui auront le dernier mot. Le Maire consultera les deux instances et leur décision sera probablement connue à l'automne ou au début de l'hiver. Le conseil pourra alors en reparler.

##### **Filet de tennis**

Michel Reinhardt note l'absence du filet de tennis qui a disparu depuis l'été 2023 et regrette ce défaut pour la période estivale propice au jeu. La question de son remplacement est abordée. Le maire répond que la demande de mise en place d'un nouveau filet a été faite à l'ASCL, dont les réponses restent floues à ce jour. Le maire sera présent à son AG prévue le 30 août 2024 et abordera le sujet, sachant que le président, le secrétaire, le trésorier et quelques membres mettront un terme à leur engagement ce jour-là. S'il n'y aura pas de nouveaux membres pour intégrer le bureau de l'ASCL, la dissolution de l'association pourrait être prononcée. Le sujet sera donc rediscuté à la rentrée.

##### **Autres questions**

###### **Aire de jeux**

**Audrey Leonhart** signale quelques remises en état à prévoir : filet de grimpe abîmé et clous qui sortent au niveau des planches.

Le maire précise que le cheval sur ressort sera remis en place par ses soins après peinture et rappelle que l'entretien de l'aire de jeux est du ressort de l'ASCL, mais que la responsabilité incombe à la commune.

Vu la situation de l'ASCL, le conseil pense qu'il faudrait :

- prévoir une équipe qui s'affaire au grand nettoyage de l'aire de jeux et du chemin du Lettweg lors du nettoyage de printemps
- revoir la mission d'intervention des agents communaux
- mener une réflexion sur l'état général du site

## **RPI**

Le maire informe qu'au vu du climat dégradé qui s'est installé ces derniers temps et après entretien avec l'IEN, Sandrine Koehl, directrice, quittera le RPI à la fin de cette année scolaire 2023/2024, après 19 années passées en son sein. Diane Wendling prendra en charge la direction pour l'année scolaire à venir. Une autre personne a déjà été nommée pour prendre en charge la classe CM1/CM2.

Sabine Weil se pose la question quant à la nécessité d'embaucher une ATSEM supplémentaire à mi-temps pour la prochaine rentrée scolaire. Le point 7 du dernier PV du conseil d'école en fait référence et précise que cette embauche est prévue dans le cadre de l'effectif élevé de la classe de maternelle (29 élèves de PS/MS/GS). Le maire précise que cette embauche est également justifiée par les problèmes de santé de l'ATSEM titulaire, dont l'horaire de travail sera probablement modifié à la rentrée.

## **Salle polyvalente**

Le Maire informe que les travaux intérieurs de la salle polyvalente sont terminés.

Un rendez-vous a eu lieu vendredi 5 juillet 2024 à la salle avec l'architecte et l'Apave pour la mission de contrôle technique. Les vérifications finales ont été faites et le rapport de visite a été remis sans observations majeures. L'arrêté de fermeture de la grande salle pris le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pourra être levé.

Dans la foulée il est prévu d'installer l'échafaudage pour la mise en peinture extérieure.